



PHOTOSOL

Rue des Blattiers – ZA de LIGERVAL, 71160
DIGOIN

Attestation de la prise en compte des mesures de gestion dans le projet de construction (ATTES ALUR)

Rapport

Réf : CE3700420 / 1077487-01

CHLOM / SPE



GINGER BURGEAP Région Centre-Est (Lyon) • 19, rue de la Villette
69425 Lyon CEDEX 03
Tél : 04.37.91.20.50 • burgeap.lyon@groupeginger.com



GINGER
BURGEAP



SIGNEALETIQUE

CLIENT

RAISON SOCIALE	PHOTOSOL
COORDONNÉES	40 42 rue la Boétie - 75008 PARIS
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Sarah GAUDIN Tel : 06 08 10 54 21 sarah.gaudin@photosol.fr

GINGER BURGEAP

ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER	GINGER BURGEAP Région Centre-Est (Lyon) 19, rue de la Villette 69425 Lyon CEDEX 03 Tél : 04.37.91.20.50 burgeap.lyon@groupeginger.com
CHEFFE DU PROJET	Chloé MAILLARD Tél 06 76 75 60 85 c.maillard@groupeginger.com
COORDONNÉES Siège Social	Siège Social 143, avenue de Verdun 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : burgeap@groupeginger.com

RAPPORT

Offre de référence	CV_CE0002526-01 du 12/02/2024
Numéro et date de la commande	Bon pour accord signé du 14/02/2024
Numéro de projet / de rapport :	Réf : CE3700420 / 1077487-01
Num. du site d'intervention (GMP) :	7319
Domaine technique :	37_4

SIGNATAIRES

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
16/02/2024	01	C. MAILLARD 		S.PETIT 

SOMMAIRE

1. Codification des prestations	4
2. Attestation	5
2.1 Identification de l'entreprise certifiée, ou équivalent, délivrant l'attestation ...	5
2.2 Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation	5
2.3 Identification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site	6
2.4 Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction / d'aménagement.....	6
2.5 Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction / d'aménagement	7
3. Note de synthèse	8
3.1 Documents consultés	8
3.2 Bilan des évolutions réglementaires, normatives et méthodologiques et leurs incidences	8
3.3 Analyse des évolutions du site susceptibles d'influencer les conclusions des études remises	8
3.4 Analyse critique des documents mis à disposition et ses incidences.....	8
3.5 Adéquation entre le projet transmis par le maître d'ouvrage et les conclusions de l'étude de sol	8
4. Limites d'utilisation de l'attestation	9

ANNEXES

Annexe 1. Notice technique (extraits)

Annexe 2. Plans de masse et coupes du projet

1. Codification des prestations

Le présent document est conforme à :

- la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la norme AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 de décembre 2021 « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués », pour le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement » ;
- la prestation globale normée ATTES-ALUR ;
- au modèle d'attestation de l'arrêté ministériel du 9 février 2022 annexe IV.

La présente attestation, ainsi que l'ensemble des justificatifs et documents sur la base de laquelle elle a été rédigée, seront conservées pour une durée de 10 ans.

2. Attestation

2.1 Identification de l'entreprise certifiée, ou équivalent, délivrant l'attestation

Dénomination ou raison sociale	GINGER BURGEAP Région Centre-Est (Lyon)
SIRET	682008222000049
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Domicilié	19, rue de la Villette 69425 Lyon CEDEX 03
A2	En sa qualité d'entreprise certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement certificat numéro 38579-0 délivré le 13/10/2022 , et valable jusqu'au 21/06/2025 , par le LNE , organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC sous le numéro 5-0012.

2.2 Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation

Après avoir contrôlé l'étude des sols, au regard des exigences des offres globales de prestation dénommées Rapport de fin de travaux et codifiées AMO, B320, B330 selon le référentiel constitué de la norme X31-620-1,2., dont les résultats ayant permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion sont présentés dans les rapports référencés PROJ-18-01839 – Rapport de fin de travaux de dépollution daté du 02/09/2020 et PROJ-20-02429 – Rapport de fin de travaux de dépollution (zone gazogène) et datés du 09/06/2021 , réalisée par : Conseils & Environnement	
B.2	Dénomination ou raison sociale : Conseils & Environnement SIRET : 52213460000108 Statut juridique : Société par Actions Simplifiée Domiciliée : Numéro : 3 Voie : Avenue des trois Chênes Lieu-dit : BP : - Code postal : 90000 Ville : BELFORT Pays : FRANCE

2.3 Identification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site

après vérification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site, référencés et datés

Auteur moral	Date du document	Titre
PHOTOSOL	-	Demande de permis de construire
Conseils & Environnement	02/09/2020	Rapport de fin de travaux de dépollution - ref PROJ-18-01839
	02/02/2021	Plan de gestion - ref PROJ-18-01839 « PG-PCT »
	09/06/2021	Rapport de fin de travaux de dépollution - ref PROJ-20-02429

conformément aux dispositions de l'offre globale de prestation codifiée ATTES-ALUR telle que définie dans l'annexe IV de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R512-39-3, R.512-46-25, R.512-66-1, R.512-46-27 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement, complétant le permis de construire fournis par :

C2	<i>Personne morale :</i>		
	Dénomination ou raison sociale : PHOTOSOL		
	SIRET : 51831044600068		
	Code NAF : Production d'électricité (35.11Z)		
	Statut juridique : Société par Actions Simplifiée		
	Domiciliée :		
	Numéro : 40-42	Voie : rue de la Boétie	Lieu-dit : -
	BP : -	Code postal : 75008	Ville : PARIS
	Pays : FRANCE		

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction dénommée « **projet de parc photovoltaïque au sol de Digoin** » et située à :

Numéro : **-** Voie : **-** Lieu-dit : **Les Fours**

BP : **-** Code postal : **71160** Ville : **DIGOIN**

Pays : **FRANCE**

Références cadastrales : **BC n°109, 112 et 144**

Surface de la construction ou de l'aménagement : **96 535 m²**

Le cas échéant, référence des attestations garantissant la conformité des travaux de réhabilitation réalisées sur les parcelles concernées : **sans objet**

Usage du site préalablement à l'opération de construction : **usage industriel, production de céramique et porcelaine**

Usage du site à l'issue de l'opération de construction : **parc photovoltaïque au sol**

2.4 Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction / d'aménagement

Après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée ATTES-ALUR telle que définie dans l'annexe IV de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement,

le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R512-39-3, R.512-46-25, R.512-66-1, R.512-46-27 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement, dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse CE3700420 / 1077487-01**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en date du 16/02/2024 résumant l'analyse critique effectuée et concluant sur la prise en compte des mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans la conception de projet de construction .

2.5 Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction / d'aménagement

Atteste, sans réserve, que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines nécessaires dans la conception du projet de construction affectant le site mentionné ci-dessus.

Attestation délivrée dans le cadre :

- d'un changement d'usage sur les terrains ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée (en application de l'article L.556-1 du code de l'environnement)
- d'un projet de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols (en application de l'article L.556-2 du code de l'environnement)

Liste des mesures de gestion prises en compte :

- Aucune mesure de gestion nécessaire dans le cadre du projet

Eventuelles observations mineures :

- Sans objet

Nom du signataire de l'attestation : [Sylvain PETIT](#)

Le [16/02/2024](#) , à [Lyon](#)

Signature et cachet



3. Note de synthèse

3.1 Documents consultés

Voir tableau au § 2.3.

3.2 Bilan des évolutions réglementaires, normatives et méthodologiques et leurs incidences

Le plan de gestion a été réalisé en février 2021 , depuis cette date les évolutions suivantes sont à noter :

- Mise à jour de la norme AFNOR NF X 31-620 de décembre 2018 révisée en décembre 2021.

Ces évolutions sont toutefois mineures, il n'y a donc pas lieu d'actualiser le document.

3.3 Analyse des évolutions du site susceptibles d'influencer les conclusions des études remises

Sans objet.

3.4 Analyse critique des documents mis à disposition et ses incidences

Les rapports de fin de travaux réalisés par Conseils & Environnement indique l'absence de concentrations résiduelles significatives en hydrocarbures HCT C10-C40, HAP et cyanures.

3.5 Adéquation entre le projet transmis par le maître d'ouvrage et les conclusions de l'étude de sol

Le projet est en adéquation avec les conclusions des rapports de plan de gestion de Conseils & Environnement en date du 02/02/2021 et des rapports de fin de travaux en date du 02/09/2020 et du 09/06/2021.

4. Limites d'utilisation de l'attestation

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de Ginger BURGEAP.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

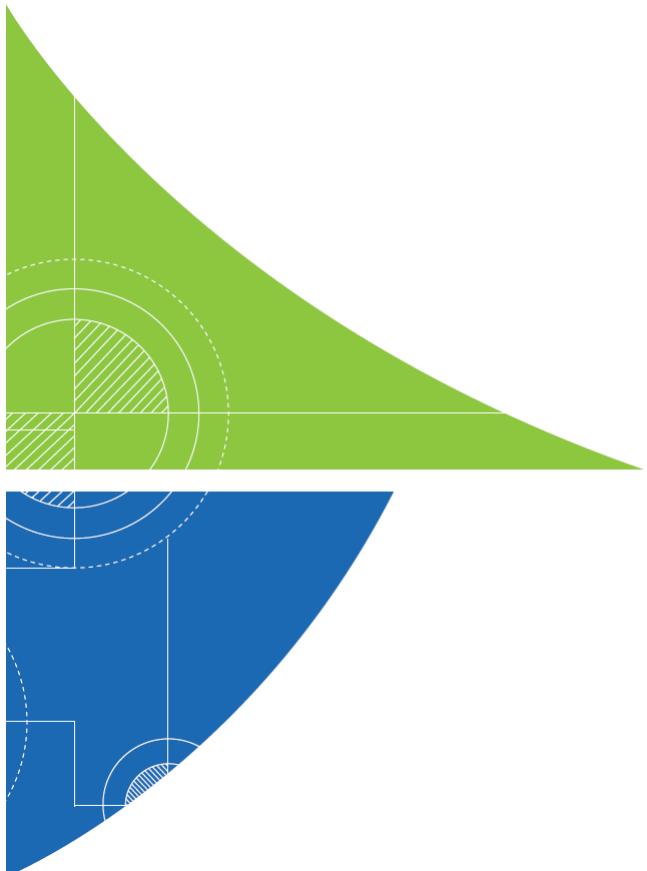
3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des évènements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de Ginger BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées. De même la responsabilité de Ginger BURGEAP ne pourra pas être engagée si les éléments transmis avec la demande de permis de construire ou d'aménager diffèrent de ceux communiqués pour l'établissement de la présente attestation ou si les aménagements ou mesures de gestion prévus ne sont pas mis en œuvre.

5- En cas de découverte de pollutions non identifiées lors des études environnementales, le maître d'ouvrage devra engager des études et ou des travaux pour adapter son projet à ces nouvelles données et ainsi assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

6 -Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de Ginger BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de Ginger BURGEAP

ANNEXES



Annexe 1. Notice technique (extraits)

Cette annexe contient 2 pages.

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

NOTICE DESCRIPTIVE

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet se situe rue des Blattiersn, 7116, DIGOIN, France, dans le département de la Saône-et-Loire en région Bourgogne Franche Comté. La commune est soumise au PLU. Le projet vise à construire et installer une centrale au sol de panneaux photovoltaïques pour le compte de la société PHOTOSOL Développement. La puissance des panneaux photovoltaïques, ont une puissance estimée à 5 MWc au total. L'électricité produite sera ré-injectée dans le réseau commun.

AMENAGEMENT ET ACCES

L'accès existant à la parcelle du projet, depuis la rue des Blattiers est conservé et inchangé. La voie existante pour rejoindre l'accès au site sera d'une largeur de 5m afin de satisfaire à l'accessibilité des secours. Un portail métallique d'une largeur de 5m et de hauteur 2m donnera l'accès au site. Il sera situé à l'Est au niveau de l'accès existant du site donnant sur la rue des Blattiers. Une piste lourde en GNT d'une largeur de 5 mètres sur 690ml, nécessaire à la maintenance des 2 PTR et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, sera créée. Ce linéaire représentera une surface de moins de 3500m².

Une piste légère, située en périphérie de la centrale, de 5m de large pour l'accès des secours. Une piste dite « légère », en périphérie des tables, cumulera une longueur de 600ml. Cette piste sera essentiellement utilisée pour le SDIS en cas d'intervention sur site, mais aussi pour la maintenance. Ce linéaire représentera une surface de moins de 3000m².

L'aire de circulation existante est également utilisée pour installer les différentes constructions nécessaires à la centrale.

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectés. Un local technique sera implanté à l'entrée du site, où un espace est prévu pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier. Durant l'exploitation, il sera possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 1,80 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes). En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarme. Une clôture de teinte RAL 6002 d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité, est prévue, sur ce site elle est déjà existante mais pourrait être renforcée si besoin. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5cm x 5cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 1615 ml. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15cm de hauteurs pour la petite faune.

MODULES PHOTOVOLTAIQUES

Les tables photovoltaïques sont implantées en rangées parallèles. La toiture des tables est en pente à 15°.

Deux types de tables sont installées sur le site :

- 91 panneaux, longueur 31.11 m et largeur 6.9 m
- 27 panneaux, longueur 10.37 m et largeur 6.9 m

Au total il y a 92 tables de 91 panneaux, 20 tables de 27 panneaux. Soit une puissance totale de 5,15 MWc.

La partie basse des tables se situe à environs 80cm du sol et à environs 280 cm au point le plus haut. L'étude géotechnique G2 AVP, qui sera réalisée en amont du chantier permettra de recommander la profondeur des pieux de fondation des tables.

Les tables sont constituées de panneaux photovoltaïques en silicium de couleur bleu nuit et d'une structure en métal gris anthracite.

CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS DU SITE

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux postes de transformation.

Il est prévu sur site deux postes de transformation (PRT sur les plans) de RAL 6002 (dimensions L12,20m x P2.5m x H3.00m), et acheminera le courant électrique produit au poste de livraison, situés en cœur de centrale. Le poste de livraison est enduit de RAL 6002, il sera implanté à l'extérieur de l'enceinte clôturée, de manière à garantir l'accessibilité de celui-ci aux agents d'ENEDIS en tout temps. Celui-ci sera fermé et sécurisé. Enfin un local technique de type container et de RAL 6002, sera situé à proximité de l'entrée principale (dimensions L6,10m x P2,50m x H3,00m).

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Une bâche souple de 120m³ ainsi qu'une aire d'aspiration et des aires de croisement sont présentes sur site afin de satisfaire au besoin des secours.

Les accès et voie du site ont tous une largeur de 5m. La piste lourde est en GNT.

L'accès à la bâche souple, située à l'entrée du site, est possible via une piste lourde.

LES MOUVEMENTS DE TERRE

Le projet ne nécessite pas de remblais.

LES RESEAUX

Le réseau d'eau pluviale ne sera pas modifié par la centrale.

La centrale sera raccordée à un PDL situé sur la parcelle.

LES ESPACES VERTS ET LES ABORDS

Quelques haies et arbres de haute tige sont présents sur la parcelle. Ils sont conservés et ne sont pas impactés par le projet.

Un linéaire de haie sera créé en bordure nord du site, longeant le canal du centre et en continuité des haies existantes. Des essences locales seront utilisées.

NATURA 2000 ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.

Le projet de centrale au sol étant d'une puissance inférieur à 1 Mw, il sera soumis à examen au cas par cas.

Annexe 2. Plans de masse et coupes du projet

Cette annexe contient 14 pages.

Contenu

- Plan de masse- état existant au 1/2000ème
- Plan de masse- état projeté au 1/2000ème
- Plan de masse du projet avec vue aérienne
- Plan de masse de l'emprise 2

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE DIGOIN (71)

PLAN DE MASSE ÉTAT EXISTANT

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
 -  Parcelles cadastrales concernées par le projet
 -  Parcelles cadastrales Bâtiments existants
 -  Végétation existante
 -  Voiries existantes

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80

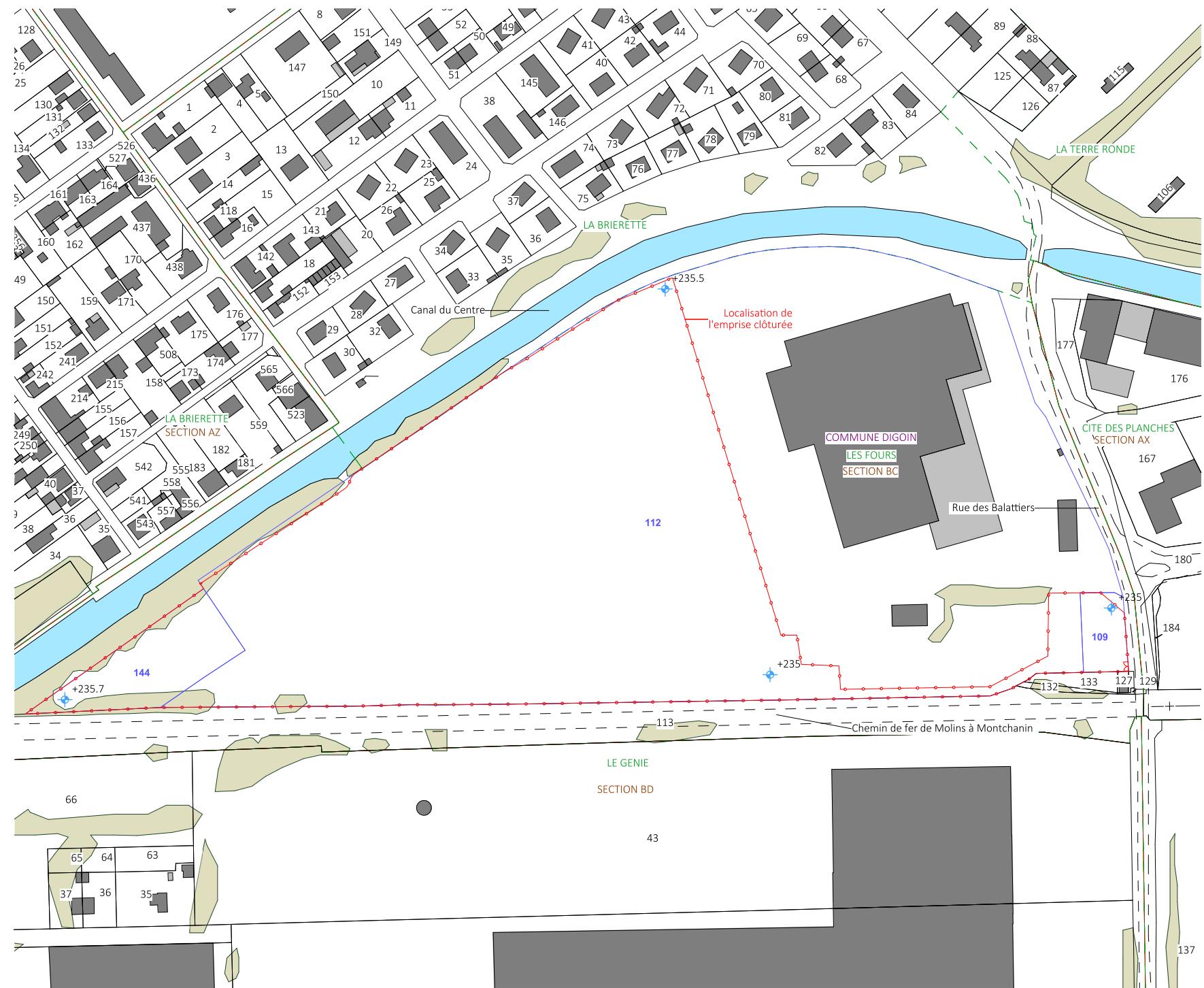
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Clôture avec entrée à créer
- Piste lourde
- Piste légère
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Bâtiments cadastraux
- Bâti existant
- Végétation existante
- Halle à créer
- Voies existantes
- Canalisation d'eau
- Aire de croisement

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



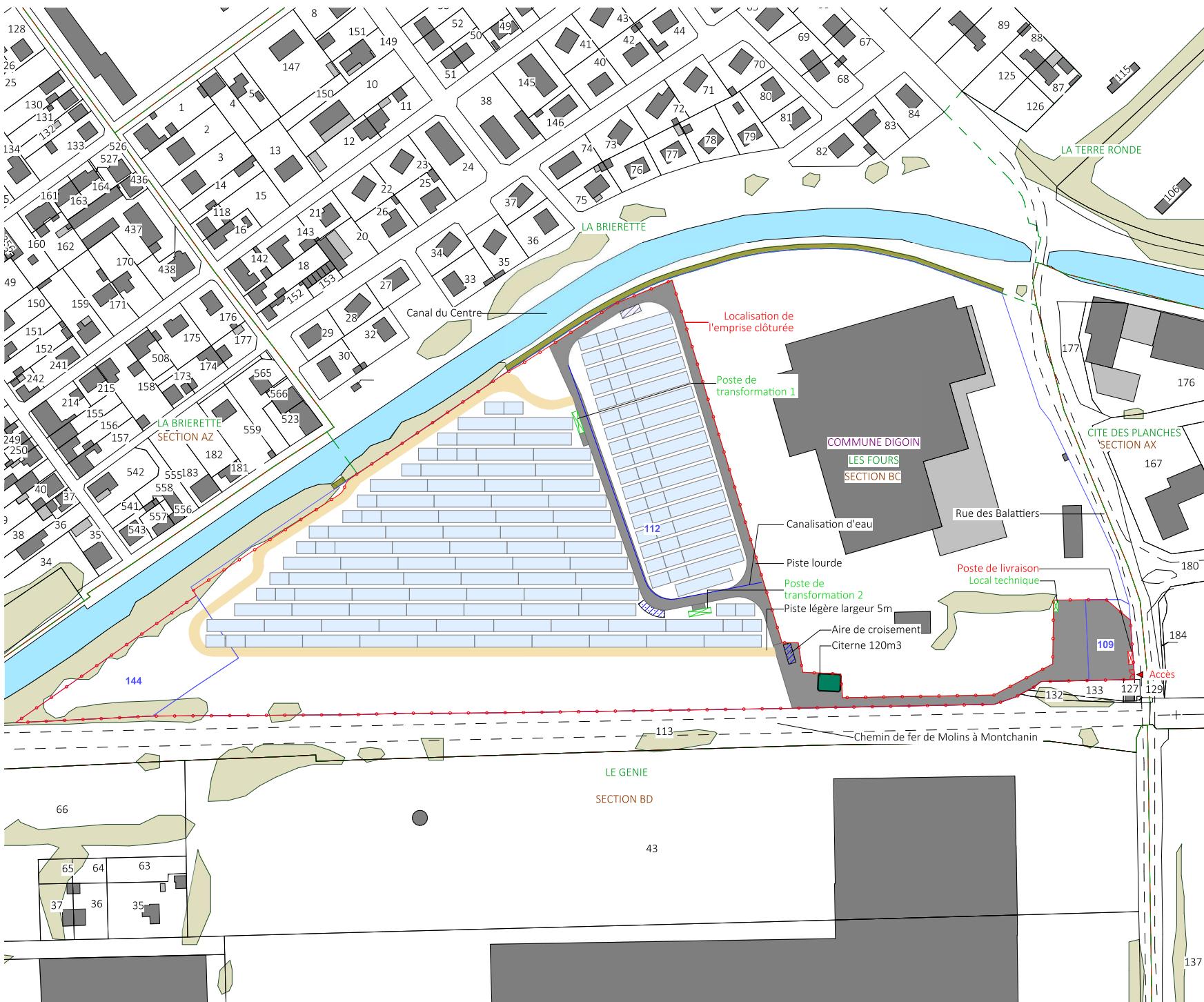
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE DIGOIN (71)

PLAN DE MASSE DU PROJET
AVEC VUE AERIENNE

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Clôture avec entrée à créer
- Piste légère largeur 5m
- Piste renforcée largeur 5m
- Haie paysagère à créer
- Citerne
- Végétation existante
- Aire de croisement
- Canalisation d'eau

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



PLAN DE MASSE
DE L' EMPRISE 1

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste légère largeur 5m
- Piste renforcée largeur 5m
- Haie paysagère à créer
- Végétation existante
- Aire de croisement
- Canalisation d'eau

Echelle 1/1000 au format A3

 N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE DIGOIN (71)

PLAN DE MASSE
DE L' EMPRISE 2

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Clôture avec entrée à créer
- Piste légère largeur 5m
- Piste renforcée largeur 5m
- Haie paysagère à créer
- Citerne
- Végétation existante
- Aire de croisement
- Canalisation d'eau

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA', BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Plan de localisation des coupes d'un poste de transformation
- Vue en coupe d'un poste de transformation
- Vue en coupe d'un poste de livraison
- Vue en coupe d'un local technique

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA' ET BB'



Echelle 1/2000 au format A3



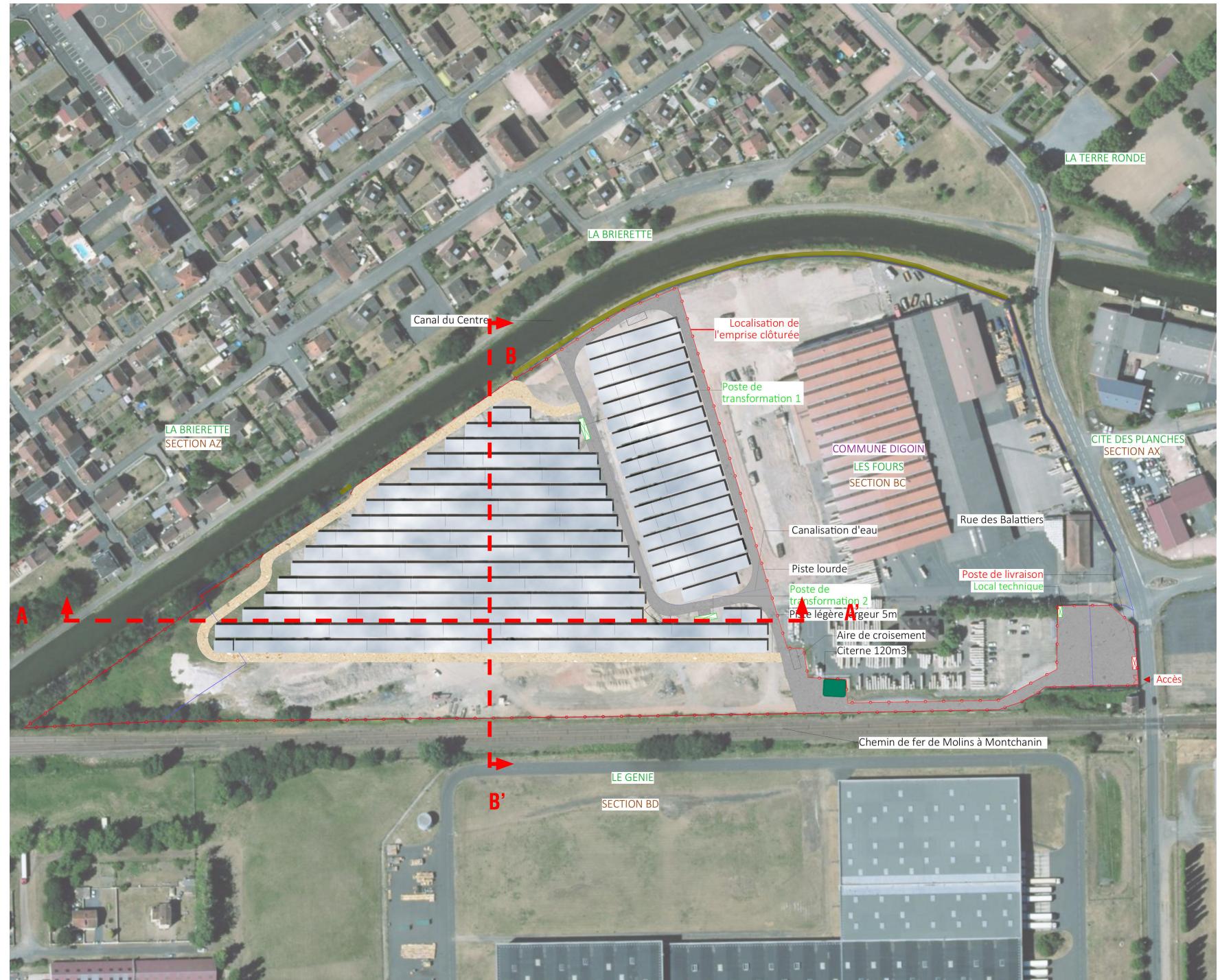
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

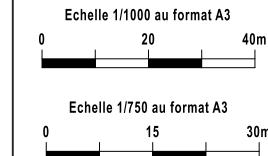
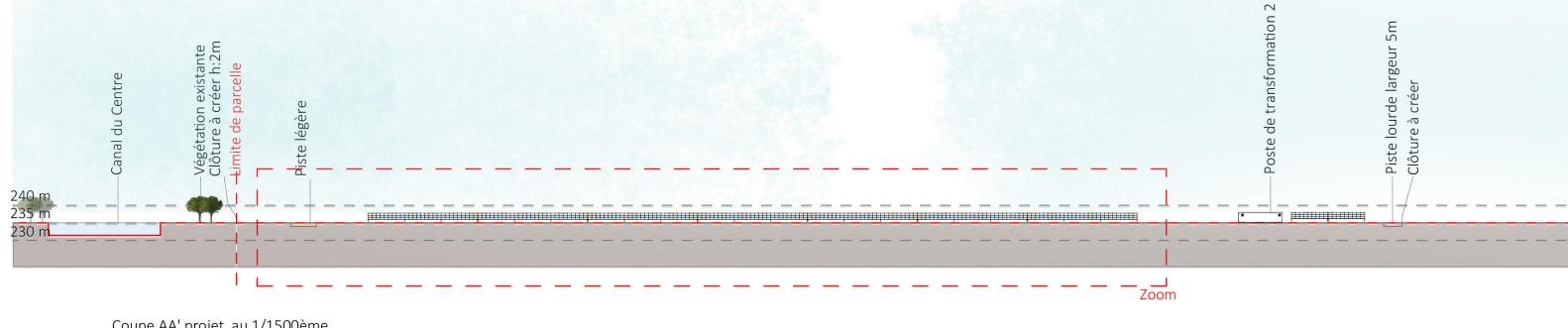
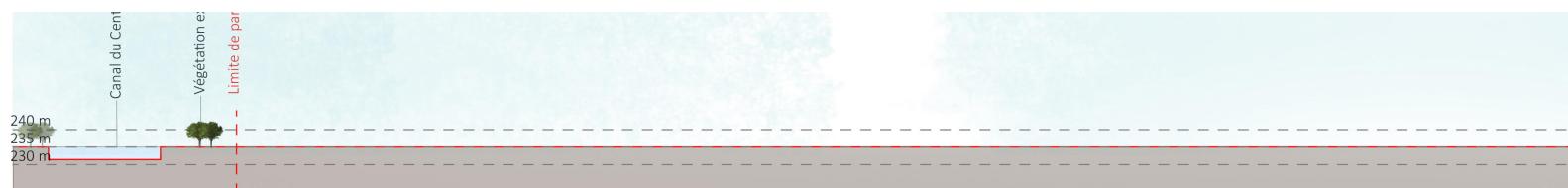
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



**PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'**

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Piste lourde
- Végétations



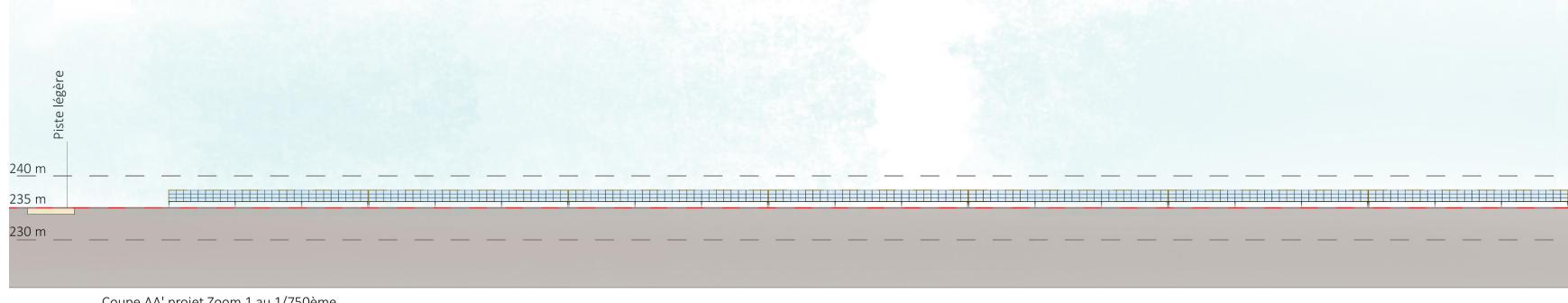
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

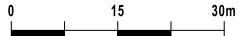


PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Piste renforcée
- Végétations
- Chemin de fer

Echelle 1/750 au format A3



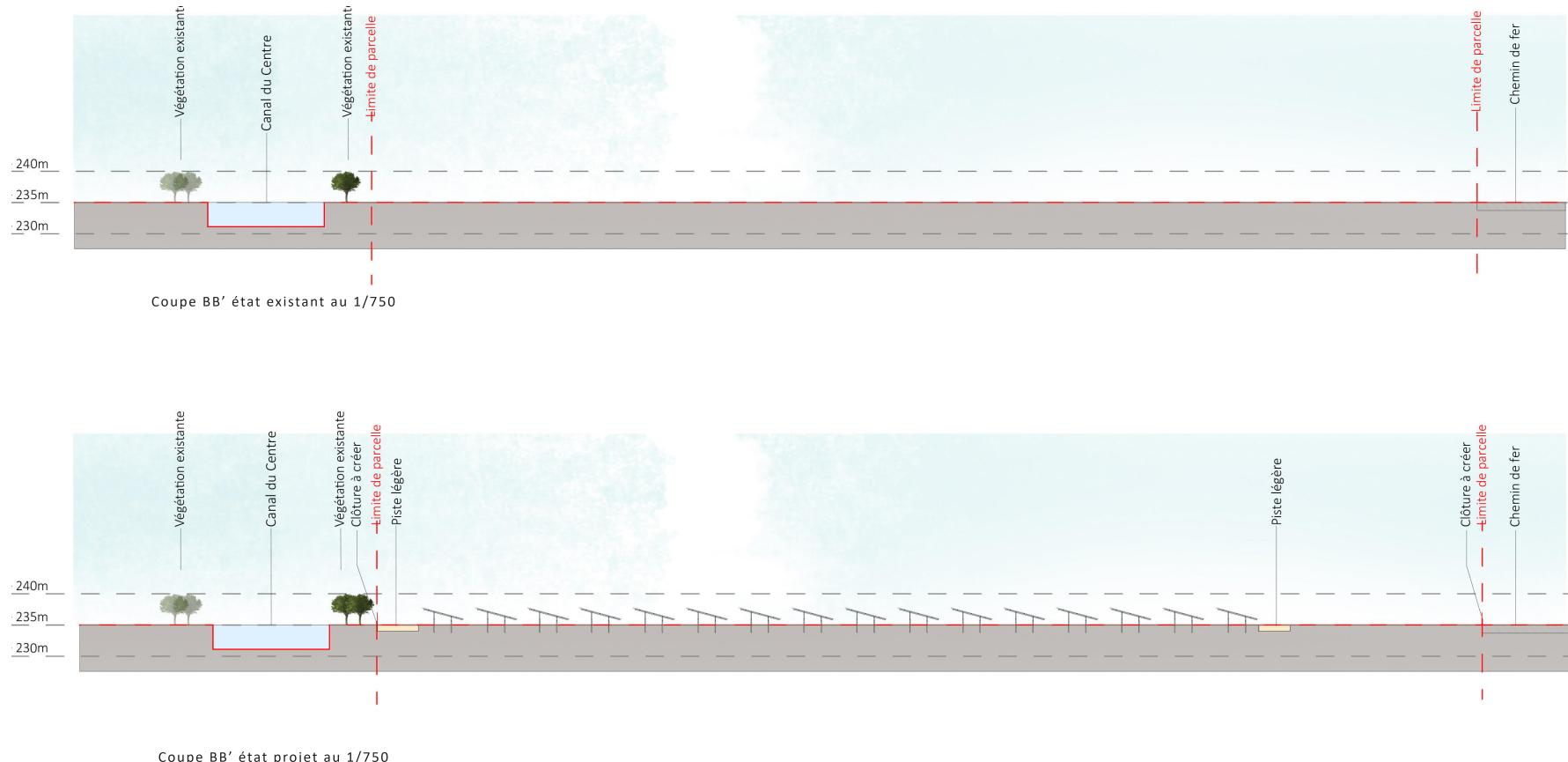
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2.77 m max
Longueur d'environ :
31.11m (table de 91 panneaux)
10.37 m (table de 27 panneaux)
Largeur d'environ 6.9 m
Largeur projetée au sol d'environ 6.7 m
Inclinaison de 15°

Echelle 1/25 au format A3
0 0,5 1m

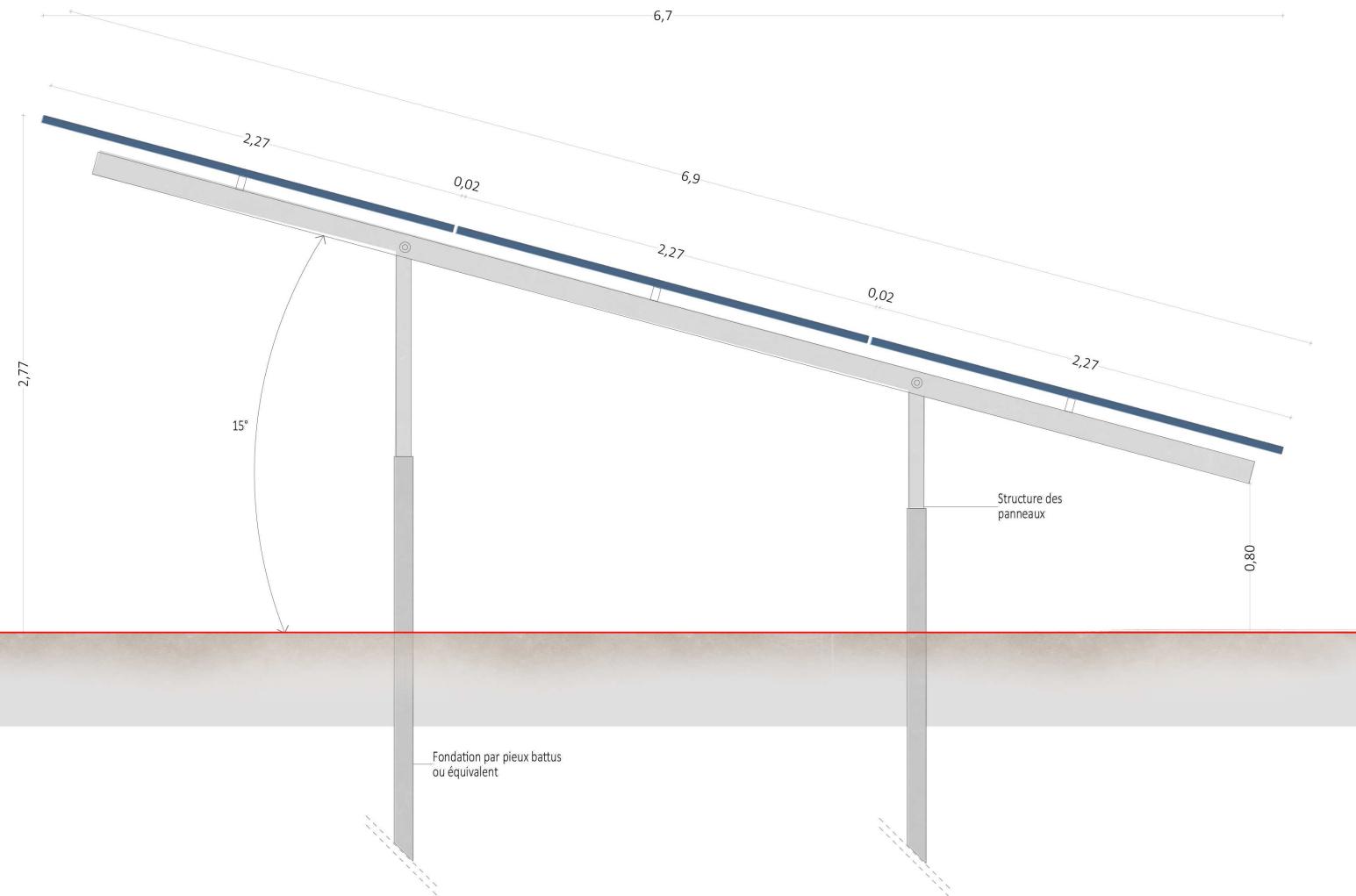
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus

PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE DIGOIN (71)

VUE EN COUPE
D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

Longueur de 12.20m

Largeur de 3 m

Aspect extérieur : RAL 6002

Altimétrie:

PTR 1: + 235 NGF

PTR 2: + 235 NGF

Echelle 1/50 au format A3
0 1 2m

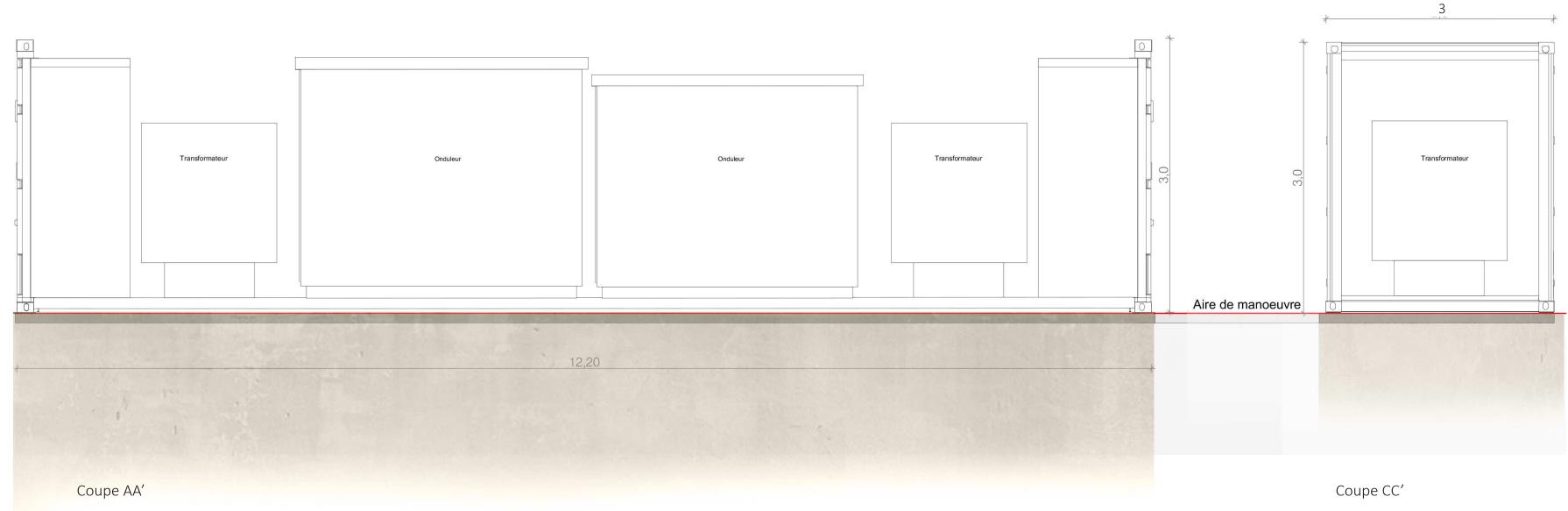
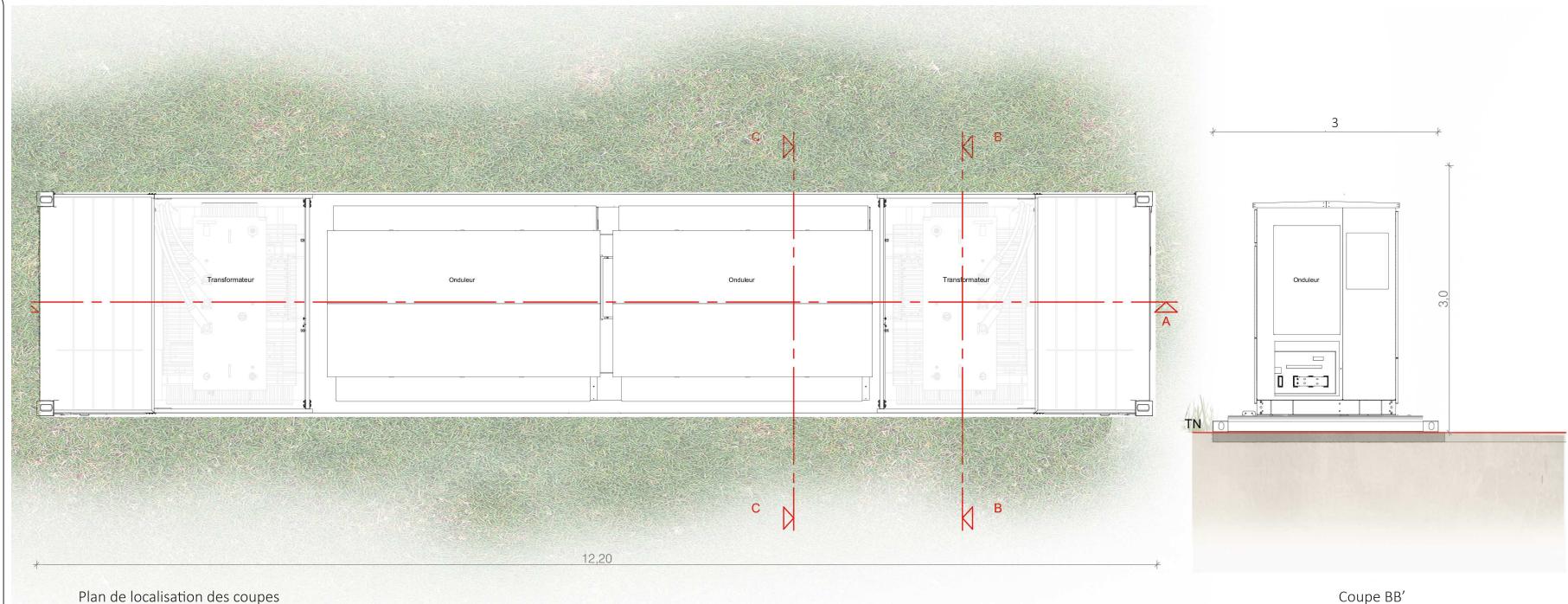
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



VUE EN COUPE
DU LOCAL TECHNIQUE

Légende

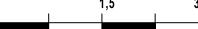
Caractéristiques du local technique :

Hauteur de 3,00m
Longueur de 6,1 m
Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :
RAL 6002

Altimétrie:
Local 1: + 235 NGF

Echelle 1/75 au format A3



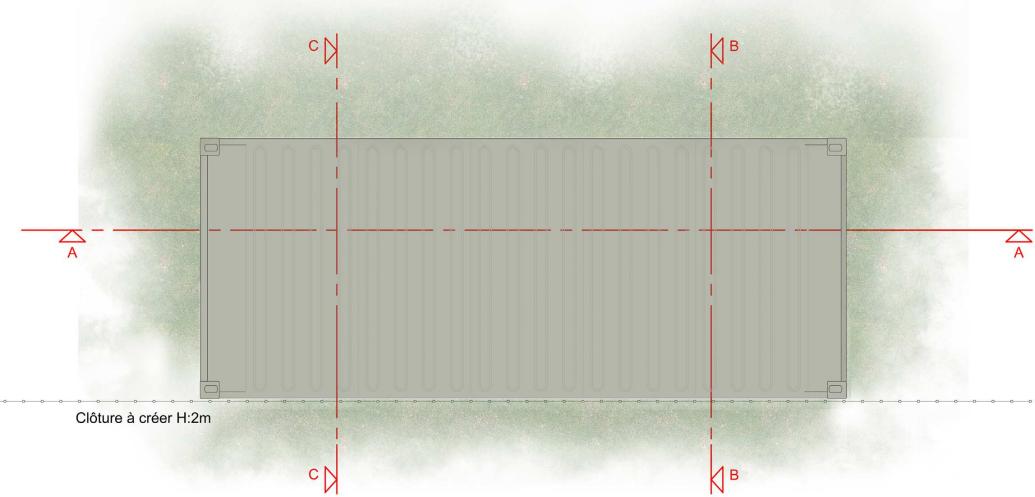
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

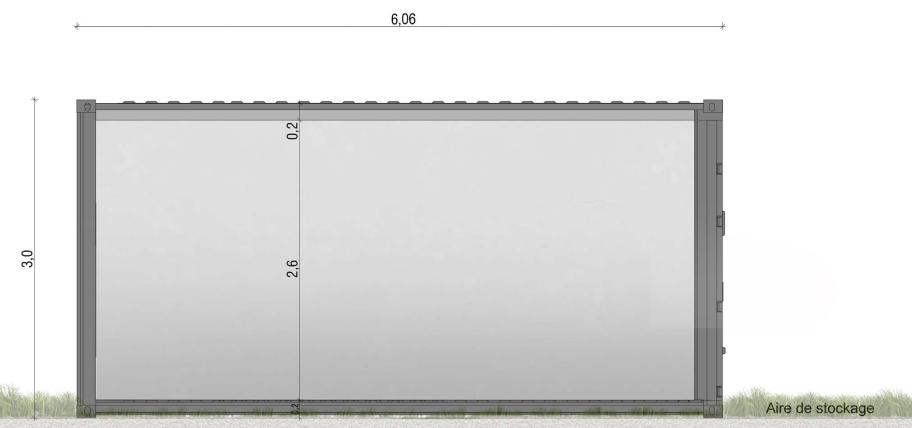
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

VUE EN COUPE DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques d'un poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 7.00m

Largeur de 2,60m

Aspect extérieur :

RAL 6002

Altimétrie:

PDL : + 235 NGF

Echelle 1/50 au format A3



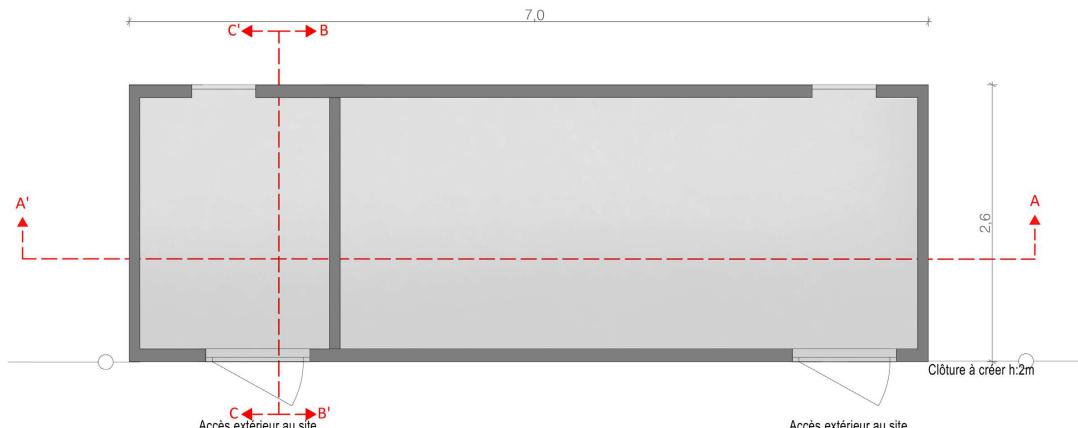
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

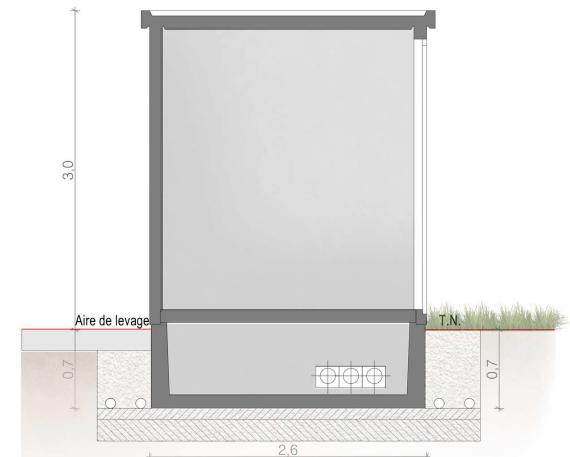
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

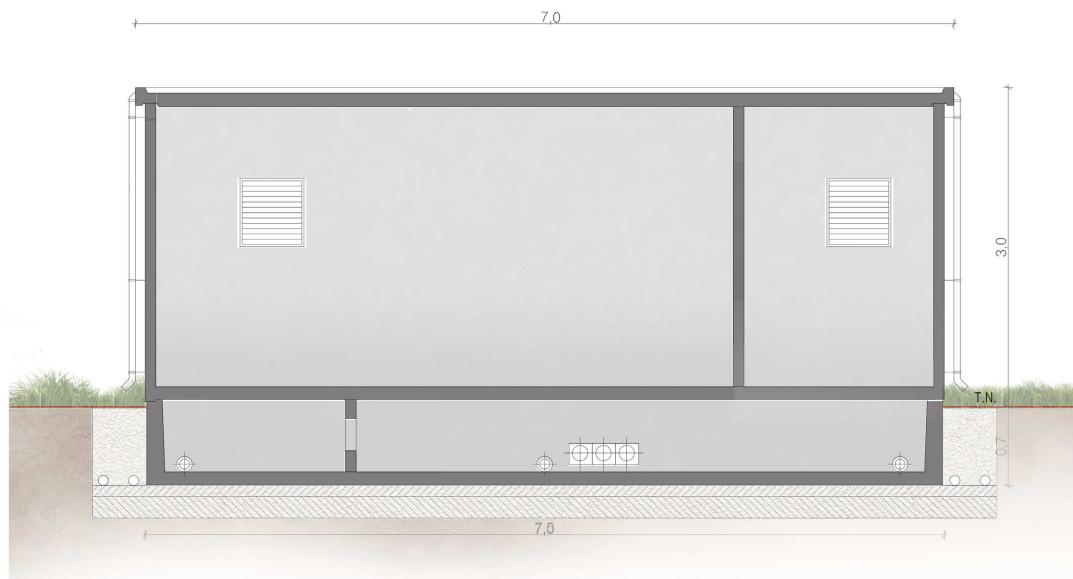
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



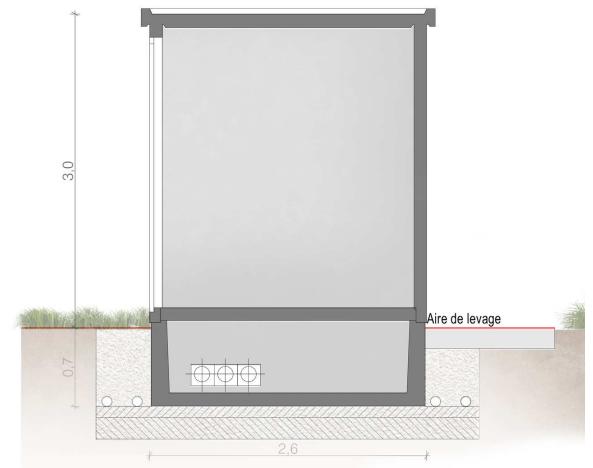
Plan de localisation des coupes



Coupé BB'



Coupé AA'



Coupé CC'